

L'an deux mille vingt-quatre, et le 29 janvier à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire**.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Préfecture  
de THONON-LES-BAINS le

13 FEV. 2024

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX (pouvoir de Robin NEGRE), Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY (pouvoir de Raphaël CETTOUR-JANET), Patrick MORIZE.

Excusée : Raphaël CETTOUR-JANET, Robin NEGRE

Secrétaire de séance : Laurent BARATEAU

Objet de la délibération :

### Prise en charge radiateurs appartement n°2

Considérant que la commune souhaite changer progressivement les radiateurs des logements de l'ancien presbytère afin d'améliorer la performance énergétique. 2 radiateurs neufs ont été installés sur le logement n°2 pour un prix de 589,50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, soit 12 voix

- AUTORISE la prise en charge du coût des radiateurs à hauteur de 589,50 euros.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 5 février 2024

Le Secrétaire de séance

**Laurent BARATEAU**



Le Maire,

**Karole BONTAZ :**

